

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 27 février 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 février 2020 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **21 février 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	MME FOUET - M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMEN

N°01 – DB du 27/02/2020

Rapporteur : Monsieur le Président

Fiscalité Directe Locale 2020

Au terme du Débat d'Orientation Budgétaire, il a été proposé d'arrêter la stratégie fiscale 2020 comme déclinée ci-après :

Taxes ménages :

Il est proposé de maintenir les taux ménage au niveau des années précédentes.

	Taux 2018	Taux 2019	Recettes 2019	Taux 2020	Estimation Produit 2020
Taxe d'habitation –TH	11,24%	11,24%	6 394 090	11,24%	6 430 000
Taxe Foncier Bâti – TFB	5,65%	5,65%	2 857 167	5,65%	2 870 000
Taxe Foncier Non Bâti – TFNB	4,72%	4,72%	17 224	4,72%	17 000
Taxe additionnelle FNB			28 477		30 000
Total			9 296 958		9 347 000

Le produit des contributions directes inscrit au Budget Primitif 2020 est estimé à partir des bases 2019 auxquelles est ajouté l'effet de la revalorisation forfaitaire de 0,9%. L'inscription budgétaire est arrondie.

Taux de Cotisation Foncière des Entreprises :

Il est proposé de maintenir le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) au taux de l'année 2019 :

	Taux 2018	Taux 2019	Recettes 2019	Taux 2020	Estimation Produit 2020
Cotisation Foncière des Entreprises – CFE	26,25 %	26,25 %	5 767 874	26,25 %	5 750 000

Le produit prévisionnel de CFE est estimé à partir des bases 2019 auxquelles est appliquée une évolution égale à l'inflation de 0,9%.

Conformément à l'article 1636 B decies IV du Code Général des Impôts il est proposé de reporter, sur 3 ans, les droits à augmentation du taux de CFE non retenus au titre d'une année. Il est ainsi possible de capitaliser un potentiel de taux non utilisé dans la limite d'une fois l'augmentation de taux moyen pondéré de taxe d'habitation ou du taux moyen pondéré de la taxe d'habitation et des taxes foncières constatées l'année précédente dans l'ensemble des communes membres.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission des Finances du 19 février 2020,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter les taux de la Fiscalité Directe Locale comme suit :

- taxes ménages :
 - taxe d'habitation : 11,24 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,65 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 4,72 %
- taux de cotisation foncière des entreprises : 26,25 %
avec mise en réserve du droit à augmentation du taux de CFE au titre de 2020 pour les 3 années suivantes.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGR LIC